

Direction des Finances et des Achats

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION CHSCT - COVID 19			
Date	20 mars 2020 à 10h00	Lieu	Audioconférence

Participants :

Administration :

M. Arnaud STOTZENBACH, Directeur des Finances
et des Achats
M. Vincent PLANADE, Chef du SR
Mme Valérie ASHRAFI - Référente prévention - SR

Représentants du personnel :

Ensemble des membres titulaires et suppléants
invités

Destinataires : Représentants du personnels - membres du CHS CT

En raison de la période de confinement, le directeur des finances et des achats a souhaité réunir les membres du CHS CT pour des points réguliers sur le suivi du dispositif mis en place dans le cadre du confinement.

I - Point de situation

M. Arnaud STOTZENBACH indique que la mise en place du travail à distance a été privilégiée. L'ensemble des agents de la DFA ont quitté les sites de Bédier. La régie est fermée, avec possibilité de l'ouvrir en urgence pour faire face aux besoins. Le paiement des prestations sera assuré par téléservices. Les acomptes pour les personnels sera pris en charge par la DRH et la DRFIP.

L'ensemble des missions essentielles de la DFA sera réalisée à distance. Les sites resteront accessibles. La DILT continue à assurer les prestations habituelles, notamment de nettoyage.

À ce jour, Vincent PLANADE précise que 2 cas parmi les agents de la DFA ont été identifiés avec des symptômes de Covid-19 : agent du Service de la Gestion Déléguée et 1 agent du Service des Partenariats et des Affaires Transversales.

Les représentants des organisations syndicales demandent si les espaces fréquentés par ces agents feront l'objet d'une désinfection et souhaitent avoir des éclaircissements sur les mesures de nettoyage des locaux actuellement effectuées par la DILT.

Vincent PLANADE précise que cette demande va être faite auprès de la DILT. S'agissant du protocole de nettoyage, la DILT a communiqué des règles de nettoyage précises : équiper les personnes en charge du nettoyage des sols et surfaces d'une blouse à usage unique, de gants de protection chimique, de lunettes de protection ; nettoyer les sols et surfaces avec un bandeau de lavage à usage unique imprégné d'un produit détergent ; Rincer à l'eau avec un autre bandeau de lavage à usage unique ; désinfecter les sols et surface avec un produit homologué virucide avec un bandeau de lavage à usage unique différent des deux précédents.

II- Gestion du temps de travail

Monsieur STOTZENBACH précise les règles applicables aux agents pendant la période de confinement. Les journées de travail sont valorisées sur la base d'une durée égale à 7h pour les agents placés en autorisation exceptionnelle d'absence et d'une durée de 7h48 pour les agents effectuant leur travail à distance pour la période des 15 jours de confinement.

Les agents qui, jusqu'à ce jour, se sont rendus sur leur lieu de travail verront la durée quotidienne prise en compte comme habituellement, c'est-à-dire sur la base des badgeages réellement effectués.

Ces règles de gestion seront susceptibles d'être reconsidérées, si la période de confinement se prolongeait et afin de tenir compte, service par service, de la réalité de la charge de travail constatée.

Les agents qui ont posé des congés ou souhaitent le faire pendant la période actuelle peuvent le faire avec la validation de leur supérieur hiérarchique et dans l'intérêt du service.

Pour les agents de la DFA mobilisés au cours de cette période et qui se trouvent dans l'impossibilité de prendre leur reliquat de congés 2019, le reliquat de congés 2019 non consommé doit être versé, de manière prioritaire, sur le CET de l'agent avant le 31 mars.

Pour ces agents, le reliquat qui ne pourra être posé sur le CET en raison de la saturation de celui-ci (=60 jours) pourra faire l'objet d'un report exceptionnel au-delà du 31 mars.

La date limite de consommation sera arrêtée ultérieurement. Un message précisant ces règles est sur le point d'être diffusé aux agents.

III - Prévention des risques psycho sociaux durant le confinement

Les organisations syndicales soulignent la nécessité d'identifier les agents de la DFA qui pourraient connaître un sentiment d'isolement pendant la période de confinement.

Monsieur STOTZENBACH s'engage à ce que les coordonnées du SAM, diffusées il y a quelques jours, dans un Flash Infos du Secrétariat Général, soit repris dans son message aux agents concernant les règles de gestion RH.

IV - Divers

Monsieur ZEILINGHER demande des précisions concernant le report des dates des étapes budgétaires. Monsieur STOTZENBACH confirme que le calendrier budgétaire va être décalé par la force des choses.

Une prochaine réunion CHS CT sera fixée dans 15 jours.